

COMMUNE DE WATTEN**ARRÊTÉ DU MAIRE**

N° 2025/076

**INTERDICTION DE STATIONNEMENT
TRAVAUX DE REPARATION DE LA FIBRE RUE PASCAL LEULLIETTE**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande faite par la société STEG, qui va réaliser des travaux de réparation de la fibre rue Pascal Leulliette,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement des travaux,

ARRÊTE**Art 1** : Le stationnement sera interdit rue Pascal Leulliette sur 400 mètres linéaires aux abords du chantier 122 rue Pascal Leulliette le 11 et 12 mars 2025.**Art 2** : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.**Art 3** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- STEG
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 10/03/2025

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,


Daniel DESCHODT.